



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 septembre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

### Ordre du jour de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale\*

**Adopté par l'Assemblée générale à sa 2<sup>e</sup> séance plénière,  
le 17 septembre 2010**

1. Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale<sup>1</sup>.
5. Élection des bureaux des grandes commissions<sup>1</sup>.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale<sup>1</sup>.
7. Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau.
8. Débat général.

---

\* Articulé autour de titres correspondant aux priorités de l'Organisation.

<sup>1</sup> Conformément à l'article 30 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale tiendra ces élections, pour sa soixante-sixième session, au moins trois mois avant l'ouverture de ladite session.



**A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies**

9. Rapport du Conseil économique et social.
10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida.
11. Le sport au service de la paix et du développement.
12. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.
13. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
14. Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations.
15. Culture de paix.
16. Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain.
17. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
18. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce international et développement;
  - b) Système financier international et développement;
  - c) Poids de la dette extérieure et développement.
19. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008.
20. Développement durable :
  - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
  - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
  - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
  - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
  - f) Convention sur la diversité biologique;

- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa onzième session extraordinaire;
  - h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable;
  - i) Harmonie avec la nature.
21. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
22. Mondialisation et interdépendance :
- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance;
  - b) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption;
  - c) Migrations internationales et développement.
23. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
  - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
24. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
  - b) Coopération pour le développement industriel.
25. Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
26. Développement agricole et sécurité alimentaire.
27. Développement social :
- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
  - b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille;
  - c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement;
  - d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous.

28. Promotion de la femme :
  - a) Promotion de la femme;
  - b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

## **B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

29. Rapport du Conseil de sécurité.
30. Rapport de la Commission de consolidation de la paix.
31. Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique.
32. Les diamants, facteur de conflits.
33. Prévention des conflits armés.
34. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement.
35. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.
36. La situation au Moyen-Orient.
37. Question de Palestine.
38. La situation en Afghanistan.
39. La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan.
40. Question de l'île comorienne de Mayotte.
41. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
42. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement<sup>2</sup>.
43. Question de Chypre<sup>3</sup>.
44. Agression armée contre la République démocratique du Congo<sup>3</sup>.
45. Question des îles Falkland (Malvinas)<sup>3</sup>.
46. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti<sup>3</sup>.
47. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Conformément à la décision 60/508, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

<sup>3</sup> Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316, cette question reste inscrite à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examinée sur notification d'un État Membre.

48. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït<sup>3</sup>.
49. Effets des rayonnements ionisants.
50. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
51. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
52. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
53. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.
54. Questions relatives à l'information.
55. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
56. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.
57. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
58. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes.
59. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.
60. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
61. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

### **C. Développement de l'Afrique**

62. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
  - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international;
  - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

## **D. Promotion des droits de l'homme**

63. Rapport du Conseil des droits de l'homme.
64. Promotion et protection des droits de l'enfant :
  - a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
  - b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
65. Questions autochtones :
  - a) Questions autochtones;
  - b) Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.
66. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
  - a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
  - b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.
67. Droit des peuples à l'autodétermination.
68. Promotion et protection des droits de l'homme :
  - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
  - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

## **E. Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire**

69. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
  - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies;
  - b) Assistance au peuple palestinien;
  - c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;
  - d) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions.

## **F. Promotion de la justice et du droit international**

70. Rapport de la Cour internationale de Justice.
71. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.
72. Rapport du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
73. Rapport de la Cour pénale internationale.
74. Les océans et le droit de la mer :
  - a) Les océans et le droit de la mer;
  - b) Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes.
75. Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite.
76. Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies.
77. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-troisième session.
78. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
79. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-deuxième session.
80. Protection diplomatique.
81. Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages.
82. État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés.
83. Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires.
84. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
85. L'état de droit aux niveaux national et international.
86. Portée et application du principe de compétence universelle.

## G. Désarmement

87. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
88. Réduction des budgets militaires.
89. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.
90. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco).
91. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est.
92. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale.
93. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
94. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
95. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
96. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
97. Désarmement général et complet :
  - a) Notification des essais nucléaires;
  - b) Nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter la course aux armements au fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
  - c) Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925;
  - d) Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri;
  - e) Missiles;
  - f) Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie;
  - g) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques;
  - h) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
  - i) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
  - j) Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites;
  - k) Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération;
  - l) Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;
  - m) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre;

- n) Relation entre le désarmement et le développement;
  - o) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
  - p) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
  - q) Réduction du danger nucléaire;
  - r) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
  - s) Désarmement régional;
  - t) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
  - u) Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
  - v) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
  - w) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
  - x) Volonté renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires;
  - y) Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales;
  - z) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects;
  - aa) Désarmement nucléaire;
  - bb) Transparence dans le domaine des armements;
  - cc) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
  - dd) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
  - ee) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
  - ff) Prévention de l'acquisition de matières ou de sources radioactives par des terroristes.
98. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
  - b) Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement;
  - c) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
  - d) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;

- e) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - f) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
  - g) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.
99. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Rapport de la Conférence du désarmement;
  - b) Rapport de la Commission du désarmement.
100. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
101. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
102. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
103. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
104. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

#### **H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations**

- 105. Prévention du crime et justice pénale.
- 106. Contrôle international des drogues.
- 107. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.

#### **I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions**

- 108. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.
- 109. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix.
- 110. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.
- 111. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
  - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
  - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social.

- 
112. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
  - b) Élection de cinq membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix;
  - c) Élection de quinze membres du Conseil des droits de l'homme.
113. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
  - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
  - d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale :
    - i) Nomination de membres de la Commission;
    - ii) Désignation du Président de la Commission;
  - e) Nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit;
  - f) Nomination de membres du Comité des conférences.
114. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.
115. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire.
116. Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.
117. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
118. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
119. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.
120. Renforcement du système des Nations Unies.
121. Multilinguisme.
122. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine;
  - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique;
  - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est;

- d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire;
- e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes;
- f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de sécurité collective;
- g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise;
- h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe;
- i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale;
- j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique;
- k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne;
- l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie;
- m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire;
- n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen;
- o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes;
- p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
- q) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
- r) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains;
- s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique;
- t) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique;
- u) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
- v) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération;
- w) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

123. Suite donnée aux recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur la gestion administrative et le contrôle interne du programme « pétrole contre nourriture » de l'Organisation des Nations Unies.
124. Santé mondiale et politique étrangère.
125. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.
126. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
127. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
  - a) Organisation des Nations Unies;
  - b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
  - c) Centre du commerce international CNUCED/OMC;
  - d) Université des Nations Unies;
  - e) Plan-cadre d'équipement;
  - f) Programme des Nations Unies pour le développement;
  - g) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
  - h) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
  - i) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
  - j) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
  - k) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
  - l) Fonds des Nations Unies pour la population;
  - m) Programme des Nations Unies pour les établissements humains;
  - n) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
  - o) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
  - p) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994;
  - q) Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.

128. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
129. Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.
130. Planification des programmes.
131. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
132. Plan des conférences.
133. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
134. Gestion des ressources humaines.
135. Corps commun d'inspection.
136. Régime commun des Nations Unies.
137. Régime des pensions des Nations Unies.
138. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique.
139. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne.
140. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.
141. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994.
142. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
143. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
144. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.
145. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.
146. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
147. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.
148. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.
149. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
150. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.
151. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.

152. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
  153. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.
  154. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
  155. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria.
  156. Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
    - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement;
    - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
  157. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan.
  158. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
  159. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.
  160. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité.
  161. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
-